
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} OCTOBRE – 31 DÉCEMBRE 2015)

129

ALGÉRIE

23 décembre 2015. **Hocine Aït-Ahmed. Front des forces socialistes.** Opposant au pouvoir algérien depuis 1963, Hocine Aït-Ahmed, fondateur du Front des forces socialistes, décède à Lausanne à l'âge de 89 ans. D'origine kabyle, il était le dernier des neuf « fils de la Toussaint », qui ont déclenché l'insurrection algérienne le 1^{er} novembre 1954. Il avait été arrêté en 1956 par les autorités françaises dans l'avion qui l'amenait du Maroc en Tunisie avec d'autres dirigeants du Front de libération nationale. Libéré en 1962, à l'indépendance, il s'oppose au système du parti unique et fonde le Front des forces socialistes. Arrêté, condamné à mort et gracié, il s'évade en 1966 et vivra vingt-trois ans en exil. De retour en Algérie en 1989, il quitte à nouveau son pays en 1992 après s'être opposé à l'annulation des législatives. Il dénonçait aussi bien la violence des islamistes que celle du pouvoir. Il a été candidat en 1999 à l'élection

présidentielle mais s'était retiré pour dénoncer les fraudes.

ALLEMAGNE

Octobre-novembre 2015. **Chancelière.** Le 22 novembre, Angela Merkel est au pouvoir depuis dix ans, mais sa situation s'est fragilisée, essentiellement au sein de son parti. Malgré l'accueil des réfugiés qui est la « première priorité du pays », elle prône, le 25 novembre, l'orthodoxie budgétaire.

Elle est désignée le 9 décembre personnalité de l'année par le magazine *Time*, pour sa capacité à « faire face » aux défis auxquels l'Europe a été confrontée. Lors d'un congrès difficile de la CDU les 13 et 14 décembre à Karlsruhe, elle fait certaines concessions mais expose habilement sa position sur les migrants ; elle est acclamée et sort renforcée.

3 octobre 2015. **L'Allemagne réunifiée a 25 ans.** Conséquence de la chute du mur de Berlin, l'Allemagne était réunifiée

* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

le 3 octobre 1990. Le traité était signé à Berlin le 31 août 1990. Le 12 septembre, le traité dit 2 + 4 entre les Allemands et les Alliés de 1945 réglait les questions extérieures. Le 20 septembre 1990, les parlements de République fédérale d'Allemagne (442 voix sur 492 au Bundestag et unanimité au Bundesrat) et de République démocratique allemande (299 voix sur 380) approuvaient le traité.

Vingt-cinq ans après la réunification, la fusion n'est pas totale et l'ex-Allemagne de l'Est affiche toujours un retard économique que traduit notamment le comportement de ses habitants à l'égard des migrants.

130

7 et 27 octobre, 9 décembre 2015. **France. Union européenne.** Rééditant le précédent de Helmut Kohl et François Mitterrand en décembre 1989, la chancelière Merkel et le président Hollande s'expriment ensemble devant les députés du Parlement européen le 7 octobre. Ils lancent un appel à la solidarité européenne. François Hollande affirme être partisan à long terme d'une « fédération d'États-nations », reprenant l'idée de Jacques Delors. Marine Le Pen interpellant vivement le président français en le qualifiant de « vice-chancelier administrateur de la province France », François Hollande lui répond avec vigueur et non sans ironie.

ARABIE SAOUDITE

12 décembre 2015. **Élections municipales. Femmes.** 978 Saoudiennes – contre 5 938 Saoudiens – se présentent dans les 284 conseils municipaux. Ce sera une première, suite aux décisions du roi Abdallah en 2011 et après la désignation en 2013 de femmes au Majlis al-Choura, l'assemblée consultative.

Les candidates pouvaient s'exprimer en

public à condition d'être cachées derrière une cloison mais pouvaient aussi passer par un porte-parole masculin.

14 Saoudiennes ont été élues sur 2 106 sièges à pourvoir. La première dont l'élection a été annoncée est Salma bent Hizab al-Oteibi, élue au conseil municipal de Madrasah, qui a triomphé de sept hommes et deux femmes. Riyad a vu l'élection de trois femmes dont Hoda al-Helaissi. D'autres ont été élues dans les régions d'Al-Jawf, d'Ihsaa et de Tabouk. Il pourrait y avoir une autre élue car une candidate est *ex aequo* avec un homme et il doit y avoir tirage au sort.

Le scrutin a connu une faible participation, notamment des femmes – environ cent mille.

ARGENTINE

25 octobre et 22 novembre 2015. **Élections présidentielle et parlementaires.** La mort du procureur Alberto Nisman le 18 janvier plane sur une élection où les péronistes sont divisés.

Daniel Scioli, 58 ans, ancien vice-président de 2003 à 2007, gouverneur péroniste de la province de Buenos Aires depuis le 10 décembre 2007, Front pour la Victoire, est en tête à la suite du premier tour de l'élection présidentielle avec 36,6 %, mais il est talonné par le candidat de droite, Mauricio Macri, ingénieur, chef du gouvernement de Buenos Aires depuis le 10 décembre 2007, ancien dirigeant du grand club de football Boca Juniors, conservateur libéral, Cambiemos, anti-péroniste qui a su se rapprocher du radicalisme, misant sur le consensus, avec 34,5 %. C'est une grande surprise car le candidat kirchnériste semblait devoir être élu sans problème, voire au premier tour. Le candidat péroniste dissident Sergio Massa, 43 ans, haut fonctionnaire, Unis pour une Nouvelle Alternative,

obtient 21,14 % des voix et sera l'arbitre du scrutin. Trois autres candidats n'atteignent pas 5 %.

La participation a été de 80,9 %.

Au second tour, le 22 novembre, Mauricio Macri l'emporte avec 51,4 % des voix contre 48,6 % à Daniel Scioli. Entrant en fonction le 10 décembre, Mauricio Macri constitue son gouvernement ; les ministres viennent principalement du secteur privé.

Des élections parlementaires avaient également lieu pour élire 130 des 257 députés, soit la moitié, et 24 des 72 sénateurs, soit un tiers. Le Front pour la Victoire, battu à la présidentielle, remporte les élections parlementaires avec 84 députés contre 21 à Cambiemos ; mais il n'a que 8 sièges de sénateurs à désigner contre 12 à Cambiemos, conservant cependant la majorité dans les deux chambres.

BELGIQUE

19, 20 et 26 novembre 2015. **Terrorisme. France.** Le 19 novembre, le Premier ministre belge, Charles Michel, réfute les critiques françaises contre son pays, qui n'aurait pas détecté à temps les terroristes. Il annonce octroyer 400 millions d'euros supplémentaires pour mettre en place des mesures parmi lesquelles la garde à vue portée de vingt-quatre à quatre-vingt-seize heures, le contrôle des mosquées et de leur financement, une prochaine loi sur l'interdiction des sites internet radicaux et un fichier européen des combattants étrangers ralliant le djihad.

Dans la nuit du 20 au 21 novembre, la Belgique fait passer le niveau d'alerte terroriste à son degré maximal, niveau 4 (menace « sérieuse et imminente » d'attentat) pour la région de Bruxelles-Capitale. Le niveau 3 vaut pour le reste du pays.

BIRMANIE (MYANMAR)

8 novembre 2015. **Élections législatives.** La Birmanie connaît les premières élections générales libres depuis 1960. On sait que le scrutin de 1990, disputé, avait été annulé.

Plus de six mille cent candidats représentant quatre-vingt-seize partis s'affrontent en vue de pourvoir trois quarts des 664 sièges. La désignation du dernier quart des sièges est réservée aux militaires. Cette assemblée désignera en 2016 le président birman parmi trois candidats proposés par les députés, les sénateurs et les militaires.

Également étaient élues les assemblées (Hluttaws) des sept États et des sept régions.

La participation a atteint 80 %.

Le 11 novembre, le chef de l'armée, le général Min Aung Hlaing, félicite Aung San Suu Kyi pour sa « majorité » au Parlement, l'armée se disant prête à assurer une transition démocratique « pacifique ». Le parti d'Aung San Suu Kyi, la Ligue nationale pour la démocratie, obtient 255 des 330 sièges soumis à élection, le Parlement atteignant 440 sièges avec les membres nommés par les militaires. Il a 135 des 168 sièges soumis à élection (le total étant 224) à la Chambre des nationalités. Le Parti pour la solidarité et le développement de l'Union obtient 30 députés à la première chambre et 12 à la seconde, le Parti national arakan 12 et 10 et la Ligue des nationalités shan 12 et 3.

C'est une revanche exceptionnelle pour Aung San Suu Kyi, qui avait été spoliée de sa victoire par les militaires en 1990.

BRÉSIL

Octobre-décembre 2015. **Corruption. Présidente de la République.** La présidente Dilma Rousseff se trouve en

situation délicate car le 7 octobre le Tribunal des comptes de l'Union, pour la première fois en soixante-dix-huit ans, a préconisé de rejeter les comptes publics de 2014 au motif qu'ils auraient été entachés sciemment d'irrégularités. La veille, le Tribunal supérieur électoral avait relancé l'enquête sur la campagne de 2014, soupçonnée d'avoir été financée de façon illicite en marge du scandale Petrobras. Le 2 décembre, le président de la Chambre des députés, Eduardo Cunha, lui-même visé par une enquête pour corruption, lance une procédure de destitution contre la Présidente, accusée d'avoir maquillé les comptes de l'État pour dissimuler l'ampleur de la crise économique. Si elle était destituée, c'est le vice-président Michel Temer, Parti du mouvement démocratique brésilien, centriste, qui lui succéderait.

Le 26 octobre, les bureaux de Luís Cláudio Lula da Silva, fils de l'ancien président Luís Inácio Lula da Silva, sont perquisitionnés dans le cadre d'une enquête sur des fraudes au fisc. L'image de l'ancien président est bien ternie aujourd'hui.

Le 25 novembre, le chef du Parti des travailleurs au Sénat, parti au pouvoir, Delcídio do Amaral, est arrêté pour entrave à la justice dans l'affaire Petrobras.

CANADA

19 octobre 2015. **Élections législatives.** La dissolution de la Chambre des communes a été prononcée le 2 août. Le scrutin a lieu le 19 octobre et, suite à un redécoupage, 338 députés sont à élire, soit trente de plus qu'auparavant. Le scrutin s'annonce serré. Les conservateurs au pouvoir insistent sur la sécurité après les attentats terroristes de l'automne 2014; par ailleurs, ils veulent interdire aux femmes de prêter serment de citoyenneté le visage couvert

et font du niqab le thème majeur de la campagne.

Le Parti libéral, mené par Justin Trudeau, 43 ans, fils de l'ancien Premier ministre charismatique Pierre Elliott Trudeau, revient au pouvoir avec 39,5 % des voix et 184 des 338 sièges, devant le Parti conservateur du Premier ministre sortant, Stephen Harper, au pouvoir depuis le 6 février 2006, avec 31,9 % et 99 élus, le Nouveau Parti démocratique, dont le résultat est décevant, avec 19,7 % et 44 élus, le Bloc québécois avec 4,7 % et 10 députés, et enfin le Parti vert avec 35 % et un seul élu. La participation a été de 68,5 %.

Justin Trudeau devient Premier ministre quarante-sept ans après son père.

Il devrait rompre avec la politique de Stephen Harper, notamment sur les questions de l'environnement, des réfugiés et de la relance économique.

Le 4 novembre, le gouvernement formé par Justin Trudeau respecte la parité hommes-femmes et assure la diversité humaine du Canada: Harjit Sajjan, 45 ans, sikh d'origine indienne, est nommé ministre des Affaires étrangères; Jody Wilson-Raybould, 44 ans, ancienne chef de l'Assemblée des premières nations de la Colombie-Britannique, avocate, autochtone indienne kwakwaka'wakw, ministre de la Justice; Maryam Monsef, 30 ans, d'origine afghane, ministre des Institutions démocratiques.

CHINE (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE)

29 octobre 2015. **Démographie.** Suite au plénum du Parti communiste qui se termine le 29 octobre, les autorités annoncent la fin de la politique de l'enfant unique afin de lutter contre le déséquilibre hommes-femmes (116 garçons pour 100 filles) et le vieillissement de la population.

COLOMBIE

28 octobre, 15 décembre 2015. **FARC.** Le 28 octobre, le président Santos propose aux Forces armées révolutionnaires de Colombie un « cessez-le-feu bilatéral qui fasse l'objet d'un contrôle international ».

Le 15 décembre, à La Havane, les représentants de l'État et des **FARC** parviennent à un accord relatif aux victimes et à la justice. L'accord prévoit des mesures d'amnistie mais exclut les auteurs de violences sexuelles et d'exécutions sommaires. Les guérilleros ayant commis de tels crimes seront jugés par le Tribunal de paix prévu par les accords. Les membres des forces de l'ordre également coupables seront sanctionnés.

CÔTE D'IVOIRE

25 octobre 2015. **Élection présidentielle.** La nouvelle commission électorale chargée d'organiser l'élection présidentielle a été installée le 11 août 2014. L'opposition a accepté d'y participer.

Le président Alassane Ouattara affronte sept candidats dont Pascal Affi N'Guessan, Front populaire ivoirien, pro-Gbagbo, Charles Konan Banny, ancien gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, ancien Premier ministre, ancien président de la Commission dialogue, vérité et réconciliation.

L'opposition, très divisée, réclame un « accès équitable aux médias ». Depuis la mi-septembre, une cinquantaine d'opposants ont été arrêtés. Longtemps considérée comme proche de Laurent Gbagbo, l'Église catholique essaie de ne pas avoir de relations étroites avec le pouvoir et appelle seulement à aller voter.

Alassane Ouattara l'emporte dès le premier tour de façon triomphale avec

83,7 % des voix, contre 9,3 % pour Affi N'Guessan.

La participation n'a été que de 52,9 %, mais on la craignait plus faible. Il n'y a pas eu d'incidents majeurs.

ÉMIRATS ARABES UNIS

3 octobre 2015. **Élections législatives.** Aux élections parlementaires, vingt candidats sans parti, dont une femme, sont élus. La participation a été de 35,3 %. Vingt députés dont huit femmes sont nommés par les souverains des sept émirats.

ESPAGNE

15, 27 et 30 octobre et 9 novembre 2015. **Catalogne.** Le 15 octobre, le président de la Catalogne, Artur Mas, est entendu par le Tribunal supérieur de justice de Catalogne, avec la ministre catalane de l'Éducation, Irene Rigau, et l'ancienne vice-présidente Joana Ortega i Alemany. Ils sont accusés, suite à l'organisation du référendum de 2014 sur l'indépendance, de « désobéissance civile », d'« usurpation de fonctions », de « forfaiture » et de « détournement de fonds publics ». Trois mille sympathisants dont quatre cents maires sont aux portes du tribunal pour les soutenir. Plus de 2,2 millions de Catalans avaient voté, dont plus de 80 % en faveur de l'indépendance, mais les opposants avaient peu participé.

Le 27 octobre, le Premier ministre espagnol, Mariano Rajoy, avertit qu'il utilisera tous les moyens légaux pour protéger la souveraineté nationale en Catalogne. Le 30 octobre, il annonce que les principaux partis (Parti populaire, Parti socialiste ouvrier espagnol, Ciudadanos, Podemos) ont trouvé un accord national pour l'unité du pays face au séparatisme catalan.

Le 9 novembre, le Parlement catalan adopte une résolution lançant le processus de rupture vis-à-vis de l'Espagne, avec pour objectif la création d'un « État catalan indépendant prenant la forme d'une République », par 72 voix sur 135. Le 11 novembre, le gouvernement dépose un recours constitutionnel contre cette résolution. Le 2 décembre, la Cour constitutionnelle annule à l'unanimité la résolution.

Les résultats des élections législatives nationales compliquent la situation des nationalistes.

134 20 décembre 2015. **Élections parlementaires.** Les Espagnols doivent élire 350 députés et 208 sénateurs (sur 266). Cinq partis nationaux, essentiellement, sont en lice: le Parti populaire (PP) mené par le Premier ministre, Mariano Rajoy, 60 ans; le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) dirigé par Pedro Sánchez, 43 ans; Ciudadanos, centre droit, mené par Albert Rivera, 36 ans, avocat catalan; Podemos, antilibéral, proche du parti grec Syriza, conduit par Pablo Iglesias Turrión, 37 ans, professeur de science politique; et Convergencia, indépendantiste catalan, dont la tête de liste est Francesc Homs, 46 ans, avocat.

Le seul débat accepté par Mariano

Rajoy, face à Pedro Sánchez, est assez pitoyable, ce qui pourrait profiter à Ciudadanos et à Podemos.

Si le PP est en tête avec 28,72 %, obtenant 123 sièges au Congrès et 124 au Sénat, il ne pourra gouverner seul. Il est suivi par le PSOE avec 22,2 % et 90 députés et 47 sénateurs. Les nouveaux partis Podemos, avec 20,8 %, 69 députés et 14 sénateurs, et Ciudadanos, avec 13,93 % et 40 députés, perturbent le jeu politique. La Gauche unie avec 3,7 % a 2 élus, la Gauche républicaine de Catalogne avec 2,4 % a 9 élus, Démocratie et Liberté (catalans) avec 2,3 % a 8 élus et le Parti nationaliste basque avec 1,2 % a 6 élus.

C'est un échec pour Mariano Rajoy, qui perd 16 points par rapport à 2011, mais aussi pour le PSOE, dont c'est le plus mauvais résultat, et les nationalistes catalans, incapables de s'entendre.

La participation a été de 73,2 %.

La formation d'un gouvernement s'avère très difficile. Cela pourrait conduire à des élections anticipées. Si le PSOE ne refuse pas par principe de participer à un gouvernement dirigé par le PP, il s'oppose à ce qu'il soit dirigé par Mariano Rajoy. Les autres coalitions possibles sont bloquées par les alliés régionaux de Podemos, qui considèrent comme non négociable la tenue d'un référendum en Catalogne.

Élections parlementaires en Espagne

CONGRÈS DES DÉPUTÉS

Inscrits	34 631 581
Votants	25 350 447 (73,20 %)
Nuls	226 997
Blancs	187 771
Suffrages exprimés	24 935 679

<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti populaire (PP)	7 212 752	28,7 (- 15,91)	123 (- 63)
Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)	5 530 779	22,01 (- 6,75)	90 (- 20)
Podemos	3 182 08	12,67	42 (+ 42)
Ciudadanos-Parti de la citoyenneté (c's), centre	3 500 541	13,93	40 (+ 40)
En Comú Podem (Podemos catalan)	927 940	3,69	12 (+ 12)
Unité populaire-Gauche unie- Unité populaire en commun	923 133	3,67 (- 3,25)	2 (- 9)
Compromis-Podemos-C'est le moment	671 071	2,67	9 (+ 9)
Gauche républicaine de Catalogne- Catalogne oui	599 289	2,39 (+ 1,33)	9 (+ 6)
Démocratie et Liberté-Convergence- Démocrates-Regroupement	565 501	2,25	8 (+ 8)
En Marea (galicien)	408 370	1,63	6 (+ 1)
Euzko Alderdi Jeltzalea (Parti nationaliste basque, PNV)	301 585	1,20 (- 0,13)	6 (- 1)
Parti animaliste contre la maltraitance animale	219 191	0,87 (+ 0,45)	
Euskal Herria Bildu, gauche patriotique basque	218 467	0,87 (- 0,50)	2 (- 5)
Union Progrès et Démocratie (UPYD)	153 505	0,61 (- 4,09)	0 (- 5)
Coalition canarienne- Parti nationaliste canarien	81 750	0,33 (- 0,26)	1 (- 1)
Nós-Candidature galicienne (BNG-CG-FOGA-PCPG-PG)	70 464	0,28 (- 0,48)	0 (- 2)
Union démocratique de Catalogne	64 726	0,26	
VOX, dissidents du PP	57 753	0,23	
Découpages zéro-Groupe vert	48 222	0,19	
Més (socialistes de Minorque)	33 931	0,14	
Parti communiste des peuples d'Espagne	30 897	0,12	

	Geroa Bai, séparatistes basques	30554	0,12 (- 0,05)	0 (- 1)
	El PI-Proposition pour les Îles (Baléares)	12902	0,05	
	Citoyens du centre démocratique	10805	0,04 (+ 0,04)	
	Sièges en blanc (pour un vote de protestation)	10060	0,04 (- 0,36)	
	Phalange espagnole des JONS, extrême droite	7594	0,03 (+ 0,02)	
	x La Gauche-Les Verts	7342	0,03	
	Nous sommes valenciens	6084	0,02	
	Pour un monde plus juste	4533	0,02 (- 0,09)	
	Solidarité et Autogestion internationale	4516	0,02 (- 0,01)	
	Les Verts-Écopacifistes	3354	0,01	
	Parti de la Terre	2957	0,01	
136	Parti humaniste	2908	0,01 (- 0,03)	
	Les Canaries décident: Les Verts, Unité du peuple et Alternative républicaine	2874	0,01 (+ 0,01)	
	Parti libertaire	2833	0,01 (=)	
	ARA (Pays valencien)	2487	0,01	
	Estrémadure unie-Estrémaduriens	1995	0,01	
	Parti communiste ouvrier espagnol	1906	0,01	
	Démocratie nationale	1685	0,01 (=)	
	Initiative féministe	1594	0,01	
	Parti régionaliste du Pays léonais	1363	0,01 (=)	
	En Positiu	1276	0,01	
	Citoyens libres unis	1188	0,01	
	Citoyens ruraux groupés	1027	0,01	
	Liberté Navarre	1022	0,00	
	En avant les Valenciens	1001	0,00	
	Málaga pour soi	924	0,00	
	Andalous de Jaén unis	771	0,00	
	Famille et Vie	714	0,00 (=)	
	Indépendants pour l'Aragon	673	0,00	
	Forum démocratique	454	0,00	
	Solution	406	0,00	
	Justice sociale-Participation citoyenne	405	0,00	
	Mort au Système	309	0,00 (=)	
	Parti libéral de droite	204	0,00	
	Ongi Etorri	110	0,00	

SÉNAT

Inscrits	34 600 343
Votants	24 869 217 (71,88 %)
Nuls	800 897
Blancs	978 380
Suffrages exprimés	23 089 940
<i>Partis</i>	<i>sièges</i>
Parti populaire (PP)	124 (- 12)
Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE)	47 (- 1)
Podemos	9 (+ 9)
Gauche républicaine de Catalogne -Catalogne oui	6 (+ 6)
Démocratie et Liberté-Convergence- Démocrates-Regroupement	6 (+ 6)
Euzko Alderdi Jeltzalea (Parti nationaliste basque, PNV)	6 (+ 2)
En Comú Podem	4 (+ 4)
En Marea (galicien)	2 (+ 2)
Compromis-Podemos-C'est le moment	1 (+ 1)
Cambio-Aldaketa	1 (+ 1)
Coalition canarienne-Parti nationaliste canarien	1 (=)
Regroupement socialiste de Gomera (canarien)	1 (+ 1)
Euskal Herria Bildu, gauche patriotique basque	0 (- 3)
Convergence et Union	0 (- 9)
Accord catalan pour le progrès	0 (- 7)
Autres partis	0 (=)

137

ÉTATS-UNIS

Octobre-décembre 2015. **Armes à feu.** Une fusillade intervient à l'université de Roseburg dans l'Oregon; elle a fait dix morts dont le tireur. C'est le 294^e meurtre de masse (hors du domicile, faisant au moins quatre morts) depuis le début de l'année. Le président Obama ne peut qu'avouer son impuissance, tant les partisans de la libéralisation des armes à feu sont influents et empêchent toute limitation. Pour Jeb Bush, candidat à la primaire républicaine, hostile à toute

limitation, « ce sont des choses qui arrivent ».

Dans la nuit du 8 au 9 octobre, un homme armé tue une personne et en blesse trois autres dans une université de l'Arizona.

Un homme s'affirmant opposé à l'avortement ouvre le feu le 27 novembre dans un centre de planning familial de Colorado Springs, tuant trois personnes dont un policier. Cet acte met certains candidats à la primaire républicaine dans l'embarras, à la suite de propos violents contre le planning familial tenus lors de la campagne.

Barack Obama réagit vivement et dénonce l'accès aux « armes de guerre ».

Du 1^{er} janvier au 27 novembre 2015, il y a eu 337 fusillades, soit plus d'une par jour.

Le 2 décembre, une fusillade a lieu à San Bernardino, en Californie, faisant au moins quatorze morts lors d'une fête dans un centre de soins pour handicapés. Les deux auteurs, une femme, Tashfeen Malik, pakistanaise, 29 ans, sans profession, et un homme, Syed Farook, citoyen américain, 28 ans, employé de la ville, sont musulmans. Ils ont été tués par la police après avoir tenté de fuir. Ils avaient un fusil d'assaut et une arme de poing. Le président Obama pose à nouveau le débat sur la réglementation des armes. Il apparaît que la femme a fait allégeance à Daech. Cependant, les motifs de la fusillade restent obscurs. Pour la première fois depuis 1920, le *New York Times* publie un éditorial en première page pour réclamer l'interdiction des armes à feu. L'attaque n'est pas explicitement revendiquée par Daech. Elle renforce un climat d'islamophobie aux États-Unis.

16 décembre 2015. **Peine de mort.** Selon le rapport annuel publié le 16 décembre par le Centre d'information sur la peine de mort (DPIC), l'année 2015 peut donner des motifs d'espoir puisque le recours à la peine de mort a reculé. Moins de cinquante condamnations (49) à la peine capitale ont été prononcées, soit le niveau le plus bas depuis quarante ans et un recul de 33 % par rapport aux 73 décisions de 2014. De même, ce type de condamnation est très localisé, affectant quatorze États – mais six comtés (deux en Californie, un en Arizona, un en Alabama, un en Floride et un en Oklahoma) sont responsables de 20 condamnations.

28 personnes ont été exécutées, chiffre

le plus bas depuis vingt-quatre ans, dans seulement six États. 13 personnes ont été exécutées au Texas, 6 au Missouri et 5 en Georgie, ces trois États représentant 90 % des exécutions.

Les motifs de ce recul sont, entre autres, les doutes sur l'efficacité et l'équité de la peine de mort, 6 détenus ayant été innocentés pour un total de 156 depuis 1973. Plus de 60 % des suppliciés étaient noirs ou hispaniques. Des exécutions calamiteuses ont aussi choqué l'opinion publique.

Il reste 2 984 condamnés dans les couloirs de la mort, dont 746 en Californie, 400 en Floride et 265 au Texas.

GRANDE-BRETAGNE

Octobre-décembre 2015. **Union européenne. Référendum.** La campagne en faveur du maintien dans l'Union européenne est menée par Stuart Rose, membre de la Chambre des lords et ancien patron de Marks & Spencer, et elle est lancée le 12 octobre.

Le *Daily Telegraph* publie la liste des revendications de David Cameron à l'égard de ses partenaires de l'Union européenne. Il souhaite obtenir une exemption de la clause du traité de Rome prévoyant « une union toujours plus étroite », une reconnaissance formelle que l'euro n'est pas la monnaie officielle de l'Union mais qu'il y a une « pluralité de monnaies » dont la livre sterling, et qu'« un groupe de parlements nationaux puisse s'opposer à toute directive » qui lui déplaît, et enfin une restructuration de l'Union pour éviter que la zone euro n'impose ses vues.

Le 17 octobre, la Première ministre écossaise, Nicola Sturgeon, déclare que le Parti national écossais fera campagne pour le maintien au sein de l'Union.

Le 21 octobre, la Confederation of British Industry officialise son soutien

au maintien du Royaume-Uni dans une Union réformée. Mais qu'en sera-t-il si aucune réforme n'intervient ?

Le 10 novembre, David Cameron présente ses quatre objectifs dans le processus de négociation. Il demande des réformes relatives à la gouvernance économique, à la compétitivité, à la souveraineté nationale et à l'immigration.

Le 18 novembre, la Chambre des lords approuve un amendement à la loi électorale abaissant de 18 à 16 ans l'âge requis pour participer à la consultation. Cela pourrait retarder la tenue du référendum. Finalement, le 14 décembre, les lords rejettent l'amendement par 263 voix contre 246.

3 décembre 2015. **Syrie. Parlement.** La question des frappes crée des tensions tant au sein des conservateurs que parmi les travaillistes, le leader de ceux-ci y étant opposé. Il est contraint au « vote libre » des parlementaires. Par 397 voix contre 223, la Chambre des communes autorise les frappes dans la nuit du 2 au 3 décembre. David Cameron a eu le soutien de 313 des 330 conservateurs, mais aussi de 66 travaillistes. La fracture travailliste a été évidente puisque Hilary Benn, ministre du gouvernement fantôme, a soutenu avec lyrisme les frappes. Une heure plus tard, la Royal Air Force commence ses frappes.

MAROC

7 octobre 2015. **France. Déchéance de nationalité.** Le ministre de l'Intérieur français, Bernard Cazeneuve, annonce que cinq binationaux condamnés pour terrorisme ont été déchus de la nationalité française en vertu de l'article 25 du code civil. Depuis 2000, seulement huit déchéances ont été prononcées. Il s'agit de quatre Franco-Marocains

et d'un Franco-Turc condamnés en 2007 par la justice française pour les attentats de Casablanca du 16 mai 2003, qui avaient fait quarante-trois morts. Les cinq hommes sont libres, ayant purgé leur peine. Les personnes déchues font un recours devant le Conseil d'État.

POLOGNE

25 octobre 2015. **Élections législatives.** Pour la première fois depuis le retour à la démocratie pluraliste, une formation politique obtient la majorité absolue des sièges. Le parti conservateur Droit et Justice, dirigé par Jarosław Kaczyński, frère jumeau du président décédé, recueille 37,6 % des voix et 235 des 460 sièges devant la Plateforme civique avec 24,1 % et 138 élus, Kukiz'15 avec 8,8 % et 12 députés, Modern avec 7,6 % et 28 députés, la Gauche unie avec 7,5 % sans député (car n'atteignant pas le seuil de 8 % exigé pour les alliances de partis) et le Parti populaire polonais avec 5,1 % et 16 élus. La minorité allemande a un élu.

Le 9 novembre, Beata Szydło est nommée Premier ministre, Witold Waszczykowski ministre des Affaires étrangères et Antoni Macierewicz ministre de la Défense. Le gouvernement, qui comprend trois femmes sur dix-huit membres dont la Première ministre, prête serment le 13 novembre. Le Parlement vote la confiance au gouvernement par 236 voix contre 202 et 187 abstentions le 18 novembre.

Le même jour, le président Andrzej Duda gracie l'ancien chef du bureau central anticorruption Mariusz Kamiński, représentant de la tendance autoritaire de Droit et Justice, condamné à trois ans de prison pour avoir outrepassé ses compétences, mais qui a été nommé ministre coordinateur des services spéciaux dans le nouveau gouvernement.

L'Union européenne s'inquiète des directives autoritaires visant à éliminer les contre-pouvoirs.

9 décembre 2015. **Tribunal constitutionnel.** Le 8 décembre, le président Duda refuse de se plier à un avis du Tribunal constitutionnel et d'investir trois juges élus par voie parlementaire sous la majorité précédente. Le 9 décembre, il entérine la nomination de cinq nouveaux juges dont deux ont été députés Droit et Justice, tous choisis par les conservateurs selon une procédure parlementaire jugée inconstitutionnelle par le Tribunal.

140 La majorité des constitutionnalistes critiquent l'attitude présidentielle.

Le 22 décembre, la Diète adopte une loi permettant un contrôle étroit sur les décisions du Tribunal constitutionnel. Celles-ci devraient être adoptées par une majorité des deux tiers et, lorsqu'elles sont de grande importance, avec un quorum de treize juges sur quinze au lieu de neuf. Cela devrait permettre à Droit et Justice de bloquer les décisions après les récentes nominations controversées. La présidente de la Cour suprême, Małgorzata Gersdorf, dénonce une loi qui « s'ingère dans l'indépendance » du Tribunal.

La loi est promulguée le 28 décembre.

PORTUGAL

Octobre-décembre 2015. **Migrants.** Le Portugal est l'un des rares pays où l'extrême droite ne perce pas à la faveur de la question des migrants. Il est déçu de ne pas être plus attractif pour les migrants.

4 octobre 2015. **Élections législatives.** António Costa, 54 ans, maire de Lisbonne, originaire de Goa, très charismatique, est désigné comme candidat pour les élections législatives par le Parti socialiste.

La politique d'austérité qui dure depuis six ans était au cœur des débats. Finalement, les Portugais ont donné une victoire mesurée à la coalition Portugal a frente (« Portugal en avant ») dirigée par le Premier ministre, Pedro Passos Coelho, Parti social-démocrate, avec le Parti populaire. La coalition, avec 36,83 % et 99 élus (- 9), n'obtient pas la majorité absolue des sièges mais arrive devant le Parti socialiste, qui progresse, insuffisamment cependant pour l'emporter, avec 32,38 % et 85 élus (+ 11). Les socialistes devançant largement le Bloc des gauches, qui obtient 10,22 % et 19 élus (+ 11), la Coalition démocratique unitaire, réunissant le Parti communiste et le Parti écologiste Les Verts, avec 8,27 % et 17 élus (+ 1), et le Parti social-démocrate (Açores et Madère), avec 1,6 % et 5 élus. La participation n'a été que de 55,23 %.

Le 6 octobre, le président Aníbal Cavaco Silva demande à Pedro Passos Coelho de former un nouveau gouvernement et le renomme comme Premier ministre le 22 octobre. Le nouveau gouvernement est formé le 27 avec João Calvão da Silva à l'Intérieur tandis que les portefeuilles des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances conservent leurs titulaires.

Le 21 octobre, le Parti communiste se dit prêt à soutenir « un gouvernement dirigé par le Parti socialiste », ce qui permettrait à l'ensemble de la gauche de faire obstacle à un gouvernement de droite. Le 10 novembre, par 123 voix contre 107, le gouvernement de Pedro Passos Coelho est renversé. António Costa est présenté pour devenir le prochain Premier ministre. Le 23 novembre, le président Cavaco Silva lui demande de « déployer des efforts » en vue de former un gouvernement « stable et durable » et le nomme Premier ministre le 24. Le gouvernement entre en fonction avec dix-sept ministres et quarante et un secrétaires d'État. Il y a

quatre femmes dont Constança Urbano de Sousa, professeure de droit européen, ministre de l'Intérieur, et Francisca Van Dunem, magistrate luso-angolaise, ministre de la Justice, première femme noire à intégrer un gouvernement portugais.

C'est un tournant dans la vie politique portugaise car depuis quarante ans les communistes refusaient de s'allier aux socialistes.

ROUMANIE

30 octobre, 4, 5 et 10 novembre 2015. **Catastrophe. Premier ministre.** Suite à l'embrasement d'une discothèque à Bucarest le 30 octobre, faisant quarante-six morts et près de deux mille blessés, une manifestation réunit le 1^{er} novembre dix mille personnes et le 3 novembre vingt-cinq mille personnes pour protester contre les autorités locales et nationales. Le 4 novembre, le Premier ministre, Victor Ponta, 43 ans, Parti social-démocrate, en fonction depuis le 7 mai 2012, démissionne. Le 5 novembre, Sorin Cîmpeanu, 47 ans, indépendant, ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique, devient Premier ministre par intérim.

Premier ministre depuis 2012 après avoir suscité beaucoup d'espoirs, Victor Ponta était accusé de corruption. Il avait comparu en septembre pour faux en écriture, complicité d'évasion fiscale et blanchiment d'argent. L'incendie de la discothèque n'a fait que précipiter les événements. Mais c'est la rue qui a provoqué le changement, comme déjà en 2012.

Le 10 novembre, l'ancien commissaire européen à l'agriculture, Dacian Cioloș, 46 ans, indépendant, est chargé de former le gouvernement. C'est un gouvernement de techniciens, dont beaucoup ont travaillé avec l'Union européenne.

RUSSIE

1^{er} décembre 2015. CEDH. Le 1^{er} décembre, la Douma adopte en première lecture, par 434 voix sur 438, une loi plaçant la Cour constitutionnelle russe au-dessus de la Cour européenne des droits de l'homme, précisant que les décisions de cette dernière ne s'appliqueront pas si elles sont jugées contraires au droit constitutionnel russe. C'est la conséquence de l'arrêt de juillet 2014 condamnant la Russie dans l'affaire Ioukos (du nom de cette compagnie pétrolière auparavant dirigée par l'opposant Mikhaïl Khodorkovski). La Cour permanente d'arbitrage de La Haye avait condamné Moscou dans la même affaire à verser une indemnité record de 50 milliards d'euros. Après la décision de la CEDH, des députés avaient saisi la Cour constitutionnelle russe afin de demander si la Russie était « obligée » d'appliquer des décisions qui « contredisent la force juridique suprême du pays ». En juillet 2015, la Cour russe a prononcé la « suprématie absolue » de la Constitution russe et annoncé qu'elle jugerait chaque litige au cas par cas pour l'application. La question de la présence de Moscou au Conseil de l'Europe pourrait se poser.

Cela n'empêche pas les condamnations de la Russie. Le 4 décembre, elle est condamnée pour écoutes illégales réalisées par les services secrets à propos de l'éditeur Roman Zakharov (CEDH, 47143/06, Grande Chambre, *Roman Zakharov c. Russie*).

RWANDA

17 novembre et 20 décembre 2015. **Mandat présidentiel.** Après les députés en octobre, les sénateurs adoptent le 17 novembre une révision de la

Constitution permettant au président Paul Kagame, 58 ans, de se représenter en 2017. En fait, cette révision l'autorisera à être en fonction éventuellement jusqu'en 2034... L'article 101 nouveau réduit en effet de sept à cinq ans la durée du mandat présidentiel et en limite le nombre à deux. Mais l'article 172 nouveau précise que la réforme n'entrera en vigueur qu'à l'issue d'un nouveau septennat entre 2017 et 2024, pour lequel Paul Kagame reste éligible, de même qu'ensuite pour les deux quinquennats...

142 La révision s'est appuyée sur des pétitions « spontanées » qui ont vu la participation de 3,7 millions de Rwandais, soit 60 % du corps électoral, et il n'y a eu que dix opposants !

Le référendum du 20 décembre donne 98,4 % de « oui » à la révision constitutionnelle...

Le 30 décembre, le président Kagame annonce qu'il se représentera à l'occasion de l'élection présidentielle de 2017.

SUISSE

18 octobre 2015. **Élections législatives.** Utilisant la crise des migrants, qui affecte pourtant peu la Suisse, l'Union démocratique du centre, en fait un parti de droite très populiste et xénophobe, arrive nettement en tête des élections helvétiques, atteignant 29,4 % des voix et 65 élus (+ 11) sur 200 à pourvoir.

Le Parti socialiste obtient 18,8 % et 43 élus (- 3), le Parti libéral-radical 16,4 % et 33 sièges (+ 3), le Parti démocrate-chrétien 11,6 % et 27 élus (- 1), le Parti écologiste 7,1 % et 11 élus (- 4), le Parti vert libéral 4,6 % et 7 élus (- 5) et le Parti bourgeois démocratique 4,1 % et 7 élus (- 2).

La participation n'a été que de 48,5 %.

SYRIE

Octobre-décembre 2015. **Guerre civile.** Le 4 octobre, Daech détruit à l'explosif l'arc de triomphe de Palmyre.

Le 13 octobre, Daech appelle au djihad contre la Russie et les États-Unis.

Le 23 octobre, une réunion des ministres des Affaires étrangères russe, américain, saoudien et turc a lieu à Vienne mais n'aboutit à rien.

Le 29 octobre, l'Iran participe pour la première fois aux discussions qui s'ouvrent à Vienne.

Le 30 octobre, Barack Obama autorise l'envoi de soldats au sol. Leur déploiement sera limité à une cinquantaine de forces spéciales dans les zones kurdes près de la frontière turque.

La Russie propose une réforme constitutionnelle menant à une élection présidentielle anticipée.

Daech revendique les attentats du 13 novembre en France. Ces attentats conduisent à une modification de la stratégie française. Le 15 novembre, la France effectue des raids sur Rakka. Elle réalisera de nouveaux raids dans la nuit du 16 au 17 novembre.

Lors de la réunion de Vienne le 14 novembre, le sort de Bachar al-Assad divise toujours les États participants.

Une résolution 2249 est adoptée à l'unanimité au Conseil de sécurité des Nations unies, le 20 novembre, autorisant « toutes les mesures nécessaires » pour lutter contre Daech. Mais elle n'est pas adoptée dans le cadre du titre VII autorisant l'usage de la force. Cependant, le libellé du texte est suffisamment flou pour permettre toutes les interprétations. De son côté, la Russie, qui a voté la résolution, entend toujours faire adopter son propre texte qui associe Bachar al-Assad à la coalition militaire.

Le 24 novembre, la Turquie abat un avion de combat Su-24 russe à la frontière

syro-turque. Le président Recep Tayyip Erdoğan souhaite « une rencontre en face à face » avec Vladimir Poutine durant la Conférence de Paris sur le climat de novembre-décembre 2015, alors que Moscou exige des excuses. La Russie accuse, le 2 décembre, le président turc et sa famille de bénéficier de la contrebande de pétrole de Daech.

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, la Chambre des communes autorise les frappes aériennes britanniques. Celles-ci commencent une heure après le vote. Le 4 décembre, par 445 voix contre 146 et 7 abstentions, le Bundestag autorise la participation de l'Allemagne à la coalition militaire en Syrie contre Daech.

Le 8 décembre, une centaine de représentants de groupes d'opposition syriens, dont des islamistes radicaux, se réunissent en Arabie saoudite en vue d'éventuelles négociations avec le régime syrien. Les organisations qualifiées de « terroristes » comme Daech et le Front al-Nosra en étaient exclues. Le 10 décembre, à l'occasion de leur sommet annuel à Riyad, les monarchies du Golfe apportent leur soutien à un « règlement politique » en Syrie dans le cadre du processus engagé à Vienne en octobre-novembre.

Le 15 décembre, l'Arabie saoudite annonce la création d'une coalition de trente-quatre États musulmans afin de « combattre le terrorisme militairement et idéologiquement ».

Le 17 décembre, le Conseil de sécurité des Nations unies adopte à l'unanimité une résolution contraignante afin de tarir les sources de financement de Daech. La résolution invite les États à faire du financement du terrorisme « un grave crime dans leurs lois nationales » et à « agir de manière énergique et décisive pour couper les fonds et autres ressources économiques » de l'organisation. L'organe

chargé de voter les sanctions est dénommé comité « État islamique-Al-Qaïda »

Le 18 décembre, le Conseil de sécurité adopte à nouveau à l'unanimité une résolution donnant un cadre légal à la feuille de route adoptée à Vienne en octobre-novembre. Le texte prévoit la mise en place d'une transition avec un calendrier. Les représentants du gouvernement syrien et de l'opposition se réuniront en janvier. Des élections « libres et justes » doivent être organisées dans les dix-huit mois. Mais le texte est muet sur le sort de Bachar al-Assad.

Le 25 décembre, la mort de Zahrane Allouche, chef de la puissante milice Jaich al-Islam soutenue par l'Arabie saoudite, lors d'un raid aérien revendiqué par l'armée, risque d'entraver les négociations devant commencer à Genève le 25 janvier.

143

TUNISIE

9 octobre 2015. **Nobel de la paix.** De façon inattendue et heureuse, le comité Nobel de la paix décerne son prix au quartet composé de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, du syndicat Union générale tunisienne du travail, du patronat (Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat) et de l'Ordre national des avocats de Tunisie, qui a permis le dialogue national. C'est un encouragement à la transition démocratique pacifique dans les pays arabes.

TURQUIE

1^{er} novembre 2015. **Élections législatives.** À l'occasion d'une visite à Bruxelles, le président Recep Tayyip Erdoğan tient un meeting réunissant douze mille personnes et porte ses attaques contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Le 28 octobre, la police prend de force le contrôle de deux chaînes de télévision proches de l'opposition à Istanbul.

Déjouant les sondages, le Parti de la justice et du développement (AKP), islamo-conservateur, au pouvoir, remporte une victoire nette avec 49,5 % des voix et 317 sièges sur 550. Les sociaux-démocrates du Parti républicain du peuple (CHP), kémaliste, obtiennent 25,3 % et 134 élus; le Parti d'action nationaliste (MHP), extrême droite, a 11,9 % et 40 élus; et le parti pro-kurde, le Parti démocratique des peuples (HDP), gauche, laïque, réussit à franchir de justesse le seuil des 10 % avec 10,8 % et 59 députés. Le HDP recule de trois points. La peur entretenue par les autorités a joué.

Le président Erdoğan entend transformer le régime turc en régime plus présidentieliste. Le 4 novembre, il relance son projet de réforme de la Constitution afin de renforcer davantage encore ses pouvoirs.

UNION EUROPÉENNE

Octobre-décembre 2015. **Migrants. Terrorisme. Schengen.** Le 9 octobre, le Conseil de sécurité des Nations unies autorise l'Union européenne à arraisonner en haute mer des navires de migrants en provenance de Libye.

Du 1^{er} janvier au 30 septembre, sept cent dix mille migrants sont entrés en Europe selon Frontex.

Le Conseil européen du 15 octobre décide d'accélérer les discussions avec la Turquie. Le processus d'adhésion pourrait être « relancé ». La Commission propose un accord provisoire sur une enveloppe de 3 milliards d'euros pour les migrants et la libéralisation des visas pour les ressortissants turcs.

Le 4 novembre commencent des relocalisations avec le départ de trente

migrants de Grèce vers le Luxembourg. Au 1^{er} décembre, cent cinquante-neuf réfugiés seulement ont été accueillis par six États membres de l'Union européenne (Finlande, Suède, Luxembourg, France, Espagne et Allemagne).

Le 6 novembre, la France accueille dix-neuf Érythréens venant d'Italie. Ce sont les premiers des vingt-quatre mille réfugiés qu'elle s'est engagée à recevoir.

Le 16 novembre, la question du terrorisme et la question migratoire sont au cœur de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union. La France veut invoquer l'article 42.7 du traité de Lisbonne sur la solidarité européenne en cas d'agression. Le 17 novembre, lors de la réunion des ministres de la Défense européens, la France est soutenue unanimement.

Le 20 novembre, les ministres de l'Intérieur et de la Justice se réunissent à Bruxelles. Ils appellent à renforcer les contrôles aux frontières extérieures de l'Union. Ils veulent mettre en place le registre européen des passagers aériens (PNR). La coopération entre les services de renseignement est difficile à mettre en œuvre. L'accord pour créer le PNR intervient cependant le 4 décembre.

Le 2 décembre, la Slovaquie intente un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne à propos des quotas de migrants. Le lendemain, la Hongrie fait de même.

Le 10 décembre, la commission des libertés civiles du Parlement européen adopte, par 38 voix contre 19 et 2 abstentions, le PNR.

Lors du Conseil européen des 17 et 18 décembre, les Vingt-Huit ne peuvent que constater l'échec du plan de relocalisation de cent soixante mille réfugiés.

8 octobre 2015. **CJUE. Président.** C'est un remarquable juriste connaisseur du droit communautaire, Koen Lenaerts, professeur à l'université catholique de Louvain, qui est élu le 8 octobre

président de la Cour de justice de l'Union européenne.

Une réforme de la CJUE est adoptée qui prévoit l'élection de vingt et un nouveaux juges.